

ANNEXE 1

DOCUMENT DE PROJET

A L'ENTENTE TECHNIQUE

entre

**LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE DE LA REPUBLIQUE
ITALIENNE**

et

**LE MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN DE
LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Concernant

L'octroi d'une subvention pour le financement du

« PROGRAMME AGRICOLE ITALIE SENEGAL - PLUS / PAIS PLUS »

1. CADRE ET STRATEGIE DE L'INTERVENTION

1.1 Introduction

1.2 Objectif général

Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations des régions d'intervention du programme de coopération Italie – Sénégal dans une logique de développement concerté au niveau local et durable.

1.3 Objectifs spécifiques

OS – Appuyer la gouvernance institutionnelle et des autres acteurs de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire au niveau central et local, en particulier pour la riziculture pluviale.

Résultats attendus

R1 : Les UGP du programme sont dans les conditions techniques et logistiques pour réaliser les activités

R2 : La filière semence et les systèmes productifs rizicoles sont renforcés

R3 : Le système de la statistique agricole national est appuyé

R4 : Les instruments de récolte et analyse des données est en mesure d'évaluer les impacts, l'efficace et les résultats des actions est activé

R5 : L'ensemble des acteurs est informé sur les activités du programme, sur les bonnes pratiques développées et sur les opportunités de travail

R6 : La gestion comptable du programme est vérifiée et correcte

1.5 Activités prévues

R1-A1 : Appui institutionnel au niveau central et régional

Le projet renforcera le système d'assistance technique et de renforcement des compétences des bénéficiaires et des acteurs du projet des régions d'intervention. On prévoit la fourniture d'équipements informatiques et autres de transports et de services, pour un montant total de € 80.000 au niveau de l'UGPN de Dakar et des UGP Régionales (Kolda, Sédhiou et Kaolack).

R2-A1 : Réhabilitation du Centre ISRA de Sefa

Le programme réhabilitera le Centre de formation et vulgarisation de l'ISRA de Djibelor-Sefa, localisé dans le village de Bloc dans la région de Sédhiou, à travers trois axes principaux :

1. La réhabilitation du Centre de formation implanté par le PRIMOCA, notamment deux salles de formation/démonstration, les espaces pour l'accueil des bénéficiaires, des chercheurs et des techniciens. La mise en place de la clôture de la zone de formation complètera la réhabilitation du Centre ;
2. La réhabilitation du périmètre irrigué réalisé par le PRIMOCA. Il faudra remettre en fonction le système d'adduction et distributions de l'eau, pour garantir l'exploitation

efficace des espaces cultureux, rationaliser les accès et la viabilité dans le périmètre, réhabiliter la clôture. Ce périmètre de 10 ha constituera le lieu privilégié pour l'exploitation des parcelles de multiplication des semences céréalières, pour l'introduction et l'homologation de nouvelles variétés adaptées au milieu, pour la formation pratique des producteurs et des stagiaires/étudiants.

3. L'extension de l'électrification. A l'heure actuelle, le Centre ne dispose pas d'électricité car elle était fournie par un groupe électrogène désormais vieux et non fonctionnant. Le réseau électrique national est aujourd'hui en mesure de rejoindre les sites du Centre de SEFA, il s'agit donc de faire les investissements nécessaires à l'extension du réseau électrique en moyenne tension.

Cette réhabilitation, à travers la définition d'un mémorandum d'accord entre le PAIS Plus, l'ISRA, les opérateurs semenciers régionaux (producteurs agréés, sociétés et commerçants de semences) et le Programme Nationale d'Autosuffisance en Riz (PNAR), contribuera à :

- a. Le renforcement du dispositif de formation et d'encadrement des opérateurs agricoles et de la jeunesse de la Région Naturelle de Casamance. Les producteurs et les étudiant des écoles de formation en agriculture pourront bénéficier des activités du Centre, participer à des parcours de formation et des stages en agriculture, vulgarisation agricole, recherche et développement ;
- b. La reconstitution et la gestion du capital semencier, notamment les semences du riz pluvial de plateau. Le dispositif qui sera développé au Centre de SEFA approfondira l'expérience faite, à partir du 2014, par le programme PAPSEN Sud en collaboration avec les institutions de recherche en agriculture sénégalaises et italienne. En effet, la collaboration entre ces institutions de recherche a conduit à la identification et sauvegarde du patrimoine locale semencier et à l'introduction des variétés améliorées par la suite mises à disposition des opérateurs semenciers pour leur démultiplication et vulgarisation et commercialisation ;
- c. Le renforcement de la filière semencière régionale, qui souffre d'un manque de semence prebase, base, et R1 de qualité, tant en termes de quantité que de disponibilité à travers :
 1. La sécurisation, grâce à l'irrigation des parcelles de multiplication, de la production des semences prebase, base et R1, pendant la saison de pluie, en évitant les risques de stress hydriques qui, chaque année, menacent la production et/ou sont cause de pertes substantielles ;
 2. la production des semences prebase en contresaison permettant soit d'augmenter significativement la disponibilité annuelle soit de réduire le temps entre les cycles de multiplication successifs à travers aussi l'acquisition d'équipements agricoles et autres services de transport.

Le coût total prévu pour cette activité est de € 315.000

R2-A2 : Mise en place d'un laboratoire pour l'analyse, le contrôle et la certification des semences

La disponibilité d'un Laboratoire pour l'analyse de semences représente un renforcement du processus de contrôle et certification de la qualité des semences, conformément à la législation sénégalaise. En termes de priorités, la création d'un laboratoire d'analyse occupe une place importante dans la hiérarchie de gestion de la filière, qui nécessite d'un service de certification

efficace et de proximité dans la jeune Région de Sédhiou. Ce laboratoire représente le lien essentiel entre les Services techniques déconcentrés du MAER (DRDR, DISEM) chargés du processus de contrôle et certification de la production de semences, les institutions de recherche chargées de la production du prebase et les opérateurs semenciers habilités à la multiplication des semences à partir du niveau base.

Les locaux du laboratoire sont déjà à la disposition de la DRDR de Sédhiou, il s'agira de organiser de manière fonctionnelle les espaces et de les équiper avec tout le nécessaire (Balance de précision, Balance analytique, Enceinte ou armoire de germination, étuve phyto-tronique, humidimètre toutes graines, les matériels pour le fonctionnement.)

Le coût total prévu pour l'activité est de € 60.000.

R2-A3 : Recherche appliquée et accompagnement technique pour la Riziculture de vallée et la Filière semencière du riz.

Le programme financera la participation technique d'une institution publique internationale de recherche appliquée dans le secteur de l'agriculture durable et du développement rurale, en partenariat avec une institution de recherche sénégalaise comme l'ISRA.

L'approche retenue vise à:

1. la consolidation des acquis de formation et appui conseil au niveau des vallées rizicoles où le MAER et ces partenaires ouvrent depuis 2013 à travers le PAPSEN (Programme d'Appui au Programme Nationale d'Infrastructures en Agriculture) et depuis 2016 grâce au PAIS ;
2. la mise en place des activités d'assistance technique de proximité et de soutien à l'innovation au niveau des vallées qui seront retenues en 2017, pour les interventions dans les Régions de Sédhiou et Kolda ;
3. l'appui à la formation et à l'encadrement du dispositif de conseil agricole (activité R2-A4) mise en place par le programme, le renforcement de capacité des acteurs du système (services étatiques, organisations des producteurs, collectivités locales) à la gestion des infrastructures, des aménagements agricoles, des services à l'agriculture ;
4. dans le cadre de la professionnalisation de la filière semencière, consolider et étendre (surface emblavée, opérateurs impliqués et encadrés, marchés identifiés, etc.) les résultats acquis par le Programme PNIA-PAPSEN.

Le MAER signera une Convention avec l'institution internationale sur la base de leurs activités réalisées précédemment au Sénégal, à l'expérience développée et à la pertinence du secteur d'intervention.

Le personnel expert sera constitué par : un expert senior coordinateur (6 mois /homme), un expert senior en recherche et développement, formation et vulgarisation agricole (10 mois/homme), un expert junior en formation et de conseil agricole (10 mois / homme), un expert en systèmes d'information géographique et de cartographie (6 mois / homme), un expert dans l'analyse, le développement et la gestion de la graine de la chaîne (8 hommes / mois).

Le budget prévu à cet effet dans les activités comprendra essentiellement :

La rémunération estimée brute de l'équipe d'experts, à un coût mensuel moyen de 4.000 euros, pour 40 mois / homme au total, donc, avec un coût total de 160.000 euros; 22 Voyages avion

à un coût unitaire de 1.000 euros, pour un coût total de 22.000 euros; Les perdiems pour 425 jours, à un coût unitaire de 160 euros, pour un total de 68.000 Euros.

Le budget estimé pour cette activité est d'un montant total de € 250.000.

R2-A4 : Conseil agricole

Il s'agit de reproduire et renforcer le dispositif de conseil agricole, réalisé en 2016, dans les vallées objet des investissements du PAIS et PAPSEN dans les Régions de Sédhiou et Kolda. Il s'agira de :

- sélectionner (définition des critères), recruter, former et gérer 55 jeunes à affecter sur le terrain comme dispositif de conseil agricole de proximité au profit du développement de la riziculture dans les régions de Sédhiou et Kolda. Ce dispositif sera placé sous la supervision de l'UGR de Sédhiou, bénéficiera de la formation et l'encadrement des institutions de recherche impliquées dans le programme, et représentera pour le jeunes un parcours de formation professionnalisant et une occasion d'emplois dans le domaine du conseil agricole ;
- fournir pour la campagne agricole 2017, les intrants agricoles nécessaires à la réalisation des activités d'assistance technique, pour 50 ha de parcelles de démonstration (2 ha par vallée) ;
- établir des collaborations avec les écoles d'agriculture dans la région pour offrir des opportunités de stage et d'emplois aux étudiants du secteur

Cette activité pourra être réalisée par le MAER ou ses agences à travers une convention et le cout s'élèvera à € 125 000.

R3-A1 : Réalisation d'enquêtes de terrain dans le cadre du recensement national de l'agriculture

Le gouvernement du Sénégal a lancé des opérations pour améliorer et renforcer la disponibilité de données statistiques au niveau national, en programmant un recensement de l'agriculture et de l'élevage entre 2017 et 2020. A travers deux structures, l'ANDS (Agence Nationale de la Statistique) sera activé un nouveau système de récolte et analyse des données.

Dans le cadre du PAIS Plus sera activé une convention avec la DAPSA, afin de contribuer à la collecte de données dans deux région d'intervention (on envisage les régions de Sedhiou et Kolda)

Le coût total prévu de l'activité est de 150.000 €.

R4-A1 : Système de monitoring et évaluation, application d'une approche genre

Le projet continuera à financer les activités du dispositif de S&E, avec une attention particulière aux aspects de genre du programme, pour collecter et analyser les données sur l'exécution des activités et les effets et impacts produits. Le Programme mettra en place une base de données des projets agricoles, de petites unités agricoles. Dans l'objectif d'identifier et développer les

bonnes pratiques dans le secteur du développement agricole et rural, seront organisés des ateliers d'information et d'échange pour les administrations locales, les organisations des producteurs et les services techniques du secteur, pour augmenter l'impact des initiatives du programme, aussi à travers l'harmonisation et concertation avec les autres programmes du MAER, les ONG locales et internationales.

Le programme réalisera une évaluation finale avec la participation de tous les acteurs locaux du secteur.

Le coût total prévu de l'activité est de € 60.000.

R5-A1 : Sensibilisation, Communication et Visibilité

Le projet continuera à réaliser des actions de sensibilisation et d'information de la population et ses organisations, organisera des actions de communication et de visibilité pour informer efficacement le public sénégalais et italien, les destinataires des interventions, les autorités centrales et locales. .

L'activité se déroulera à travers l'organisation de journées d'information et de sensibilisation au niveau des collectivités locales, des écoles d'agriculture, des réseaux de producteurs. Un accent particulier sera mis sur le développement et la professionnalisation de la filière semencière. Enfin, la diffusion de vidéos et autres produits audio-visuels de qualité assurera la correcte visibilité des activités du PAIS et du PAIS Plus.

Le coût total prévu est de € 50.000.

Activité 4.6 : Audit

Le programme assurera l'audit comptable et financier des fonds gérés par le MAER et ses agences et départements dans le cadre des activités du PAIS, par le biais d'une Société d'Audit sélectionnée par le PAIS et approuvée par le MEFP et l'AICS-MAECI. La société d'audit vérifiera aussi pendant l'audit financier et comptable la conformité des procédures de passation des marchés sur la base du code des marchés publics sénégalais et des critères des annexes 2 et 3.

Le coût total prévu est de € 10.000

1.5 Zone d'intervention et groupes de bénéficiaires

Le PAIS interviendra dans les régions de concentration de la Coopération italienne où sont déjà en cours de réalisation d'autres projets le PADESS, le PLASEPRI Plus, le PAPSEN et où l'agriculture présente des atouts significatifs et une population rurale importante : c'est le cas des régions de Kaolack, de Sédhiou et de Kolda, dans le centre et sud du pays.

Les bénéficiaires directs sont estimés en 200.000 personnes (en majorité femmes), les Organisations Paysannes (OP) et leurs Coopératives, les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et les Groupements de Promotion Féminine (GPF) impliqués par le programme.

Les bénéficiaires indirectes de l'intervention intéressés seront les populations rurales des régions mentionnées, estimées à 1.408.855 hab. à la fin de 2013 (70,9 % de la population totale de ces régions, source RGPHAE 2013).

1.6 Partenaire gouvernemental et autres acteurs institutionnels

Le PAIS PLUS, comme le PAIS, est un programme de renforcement et d'extension du PNIA-PAPSEN, en cours de réalisation au Sénégal.

Le maître d'ouvrage du Programme est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), ministère de tutelle et organisme exécutant le Programme directement ou par le biais de ses agences et démembrements.

Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan du Sénégal (MEFP) sera impliqué en tant que ministère de contrôle pour toute initiative de coopération bilatérale institutionnelle au Sénégal et pour cela membre du Comité National de Pilotage, avec le MAER et la Coopération Italienne (Agence Italienne pour la Coopération au Développement / AICS-MAECI).

L'AICS-MAECI et le MEFP signeront une Entente Technique pour la gestion des fonds du PAIS PLUS, qui comprendra une seule composante à don de 1.100.000 €, financée par l'AICS-MAECI, pour une durée d'une année, pour le renforcement de la gouvernance des acteurs du secteur agricole.

Le PAIS PLUS, comme le PAIS, sera ainsi géré au niveau politique par le même Comité de Pilotage du PAPSEN et au niveau opérationnel utilisera la même UGP Nationale et les deux UGP régionales du PAPSEN pour effectuer la supervision et la réalisation des activités.

Le CP aura la fonction de contrôle et supervision stratégique du programme. Dans le CP sera représenté le niveau politique avec le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan pour la partie sénégalaise et l'Ambassadeur d'Italie pour la partie italienne. Le CP prendra ses décisions à l'unanimité et pourra délibérer sur l'approbation des activités et des variations dans les plans d'action et financiers.

La structure opérationnelle nationale (UGPN) chargée de la réalisation des activités sera gérée par le MAER. Elle sera entre autres, responsable de l'organisation de la passation des marchés publics, de la gestion des contrats et de la définition des Plans de Travail et Budgets Annuels qui constituent les Plan Opérationnels du programme.

2. MODALITES DE GESTION

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural est l'institution gouvernementale qui représentera le GDS au niveau institutionnel et sera responsable de l'exécution du PAIS PLUS (Organisme Exécutant), comme il est déjà en charge de l'exécution du PAPSEN et du PAIS. La mise en œuvre du Projet, sera assurée par le **Comité de Pilotage (CP)** et les **Unités de Gestion du Programme (UGP)**, déjà responsables de la mise en œuvre du PAPSEN et du PAIS.

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) constitue l'organisme décisionnel au plus haut niveau politique et a pour mandat d'approuver les propositions de Plan Travail et Budget Annuels, les Manuel de Procédures et de gestion des fonds, les rapports d'audit, d'orienter les activités du projet, vérifier la cohérence avec les politiques et les stratégies agricoles et de développement nationales, la conformité des procédures adoptées avec les lois sénégalaises, l'état d'avancement du Programme sur la base de la programmation et la bonne gestion administrative et comptable des ressources rendues disponibles.

Le Comité de Pilotage sera présidé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, représentant le GDS, ou son représentant dûment mandaté, et sera composé aussi par les représentants des :

- Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
- Autres Ministères stratégiques
- AICS-MAECI
- Autres structures et agences impliquées dans l'exécution.

Le CP se réunira deux fois par an et toutes les fois qui seront retenues nécessaires pour discuter des questions urgentes.

L'Unité de Gestion du Programme (UGP)

L'UGP est l'instrument technique et opérationnel du CP et elle est chargée de la mise en œuvre globale du Programme et des activités. Au niveau central est représenté par l'UGP Nationale, qui a les suivantes tâches :

- Préparer le Manuel des Procédures de gestion et le soumettre au CP.
- Formuler les Rapports d'Activité annuels et les Plans de Travail et Budget Annuels et les soumettre au CP pour leur approbation.
- Assurer les services de secrétariat technique du CP, préparer les convocations du CP y compris l'ordre du jour des CP.
- Gérer l'exécution ou la supervision des activités prévues par le programme pour le compte du MAER, soit de manière directe, soit à travers d'autres agences ou démembrements du MAER ou d'autres institutions et acteurs.
- Faciliter la collaboration et coordonner les activités entre les différents niveaux du programme, les autres Ministères, les autorités et les collectivités locales, les services techniques déconcentrés, le secteur privé et la société civile.
- Assurer la gestion comptable et financière des ressources gérées directement par le MAER sur la base des normes définies par le Manuel des procédures.
- Sélectionner et contracter la Société d'Audit chargée de réaliser l'audit financier et comptable des fonds gérées directement par le MAER pour la réalisation des activités du PAIS PLUS.
- Garantir la coordination et les synergies avec les autres projets et programmes réalisés dans les régions d'intervention.
- Exécuter des procédures de paiement à partir des délibérations du CP.
- Mettre en place le système de S&E et assurer le S&E du Projet.

Au niveau régional, l'UGP Nationale s'appuiera sur les deux UGP Régionales du PAPSÉN assistées par deux antennes sur Kaolack et Kolda et sur les Délégations Régionales de la Direction de l'Agriculture du MAER pour mener les activités suivantes :

- Participer à l'identification des zones d'intervention et des bénéficiaires des activités du

Programme en collaboration avec les autorités locales, les services techniques déconcentrés, les collectivités locales, la société civile, les associations de femmes et de paysans.

- Faciliter la concertation et la participation des acteurs du projet à travers la mise en place de structures de concertation et gestion locales comme les CIDES du PIDES ou les comités locaux de concertation (CLC) du PAIS et du PAPSEN.
- Participer au CLC et aux CIDES ou autres structures de coordination, concertation et gestion mises en place par le PAIS et autres programmes de la coopération italienne dans les régions d'intervention.
- Sélectionner les acteurs chargés des activités d'information, appui à la participation, formation des bénéficiaires, assistance technique.
- Réceptionner les demandes de financement des projets agricoles financés par les FAD et assurer le fonctionnement du cycle d'approbation (sélection, financement, réalisation, suivi, évaluation) sur la base du Manuel de procédures et de gestion.
- Assurer le suivi local de la réalisation des activités du Programme.
- Réaliser les activités de S&E internes et les missions externes de S&E conjointes avec les autres ministères et bailleurs impliqués.

Le Coordinateur du PAPSEN et du PAIS présidera l'UGPN avec l'assistance du Conseiller Technique Principal (CTP) du PAIS et d'autres experts techniques italiens en mission pour la Coopération italienne, prévus par les fonds de l'assistance technique italienne.

Comme pour le PAPSEN et le PAIS, le PAIS Plus pourra confier la réalisation de certaines activités à d'autres démembrements ou agences du MAER ou autres Ministères ou partenaires non institutionnels sur la base de Protocoles et/ou Conventions. Les activités d'information, renforcement des compétences et appui à la gestion des bénéficiaires pourront être gérées directement par le MAER ou confiées à des acteurs institutionnels ou non institutionnels.

Procédures de gestion financière

Le PAIS PLUS, comme le PAIS, sera réalisé et géré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural qui est l'Organisme Exécutant du programme. Le MAER ouvrira un compte spécial en Euros auprès d'une banque choisie par le MEFP, qui sera alimenté par le financement à don (1.100.000 €) selon les procédures définies dans l'Entente technique et après l'approbation du PTBA de la deuxième année par le CP. Le compte spécial du programme alimentera un compte de roulement ouvert dans la même banque ou dans une autre banque pour la gestion des fonds débloqués par le MEFP et la réalisation des activités suite à l'approbation du PTBA.

Audit Comptable et financier

Le projet devra être obligatoirement soumis à la fin de l'exercice annuel à un audit comptable et financier, qui sera confié à une Société d'Audit indépendante, sélectionnée selon les procédures de passation du Code des Marchés Publics au Sénégal. La sélection de la SA devra être validée par le MEFP et la AICS-MAECI. La SA devra vérifier et certifier la gestion comptable, financière et administrative de chaque tranche des fonds mis à disposition du projet par la AICS-MAECI ainsi que vérifier et certifier les procédures de passation des marchés publics du programme par le MAER pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € et pour les marchés de fourniture de biens et services d'un montant inférieur à 135.000 €.

La Société d'Audit appliquera les procédures nationales en matière de révision comptable et financière et du Code des Marchés Publics et devra être membre de l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA) et reconnaître et utiliser, en tant que affiliée de l'ONECCA, les normes internationales d'audit et de comptabilité établies par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC).

Afin de certifier les comptes du projet la Société d'Audit analysera la totalité des journaux comptables, des pièces comptables, des états financiers, des contrats, vérifiera le respect des critères d'éligibilité et des procédures de passation de marchés publics et reconstituera la situation de trésorerie à la fin de l'annualité en examen.

En considération du versement du financement en deux tranches (la première de 700.000 Euros et la deuxième de 400.000 Euros), la Société d'Audit devra produire un rapport exhaustif, composé par une synthèse et un rapport détaillé, à la fin de la mission d'audit, pour chaque tranche de fonds reçue, comprenant aussi une section sur la conformité des procédures de passation des marchés publics pour les marchés de travaux, de fourniture de biens et services. Les rapports devront aussi comprendre une opinion, sous forme de certificat, sur l'utilisation des fonds dans l'exercice en examen. Les rapports d'audit devront être transmis approuvés par le CP et transmis par le MAER avec le rapport technique et financier annuel à l'AICS/MAECI avant de demander le décaissement des tranches suivantes et à la fin du programme. A tout moment, l'AICS/MAECI pourra demander des audits extraordinaires.

Procédures d'achat de biens, services et travaux (*procurement*)

L'achat de biens, services et travaux acquis pour les activités du programme avec les fonds mis à disposition par la AICS-MAECI sera effectué par le MAER sur la base des procédures de passation des marchés publics prévues par la Loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 modifiant la Loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration (COA) et par le Décret n° 2011-1048 du 27 juillet 2011 portant Code des Marchés Publics (CMP) et leurs intégrations et modifications éventuelles et selon les Critères d'éligibilité et les critères de mise

en œuvre des procédures de passation relatifs aux marchés publics financés par la AICS-MAECI prévues dans les Annexes n. 2 et n. 3 de l'Entente Technique.

Le PAIS PLUS utilisera la Commission de passation des marchés publics spécifique, instituée pour le PAIS, qui sera chargée de la réalisation et de l'attribution des appels d'offre, et la Cellule de de passation des marchés publics spécifique pour le PAIS pour la vérification de la qualité et le contrôle des procédures de passation des appels d'offres.

3. COÛTS ET PLAN FINANCIER

La contribution financière à la charge de l'AICS-MAECI pour les activités du PAIS PLUS est égale à **1.100.000,00 €** (un million cent mille euros). La contribution est un don d'une durée d'un an, décaissée par l'AICS-MAECI au MEFP, pour les activités d'appui à la gouvernance du secteur agricole, gérée par le MAER, organisme exécutant.

La contribution à la charge de l'AICS-MAECI fera l'objet d'une Entente Technique entre le Sénégal et l'Italie, sur la base des procédures prévues par l'Accord Cadre de Coopération au développement, signé entre Italie et Sénégal le 07/12/10.

Les fonds de la contribution AICS-MAECI au MAER pour le don d'un montant total de 1.100.000 € seront décaissés, en deux tranches, sur un compte spécial ouvert par le MAER après l'approbation du PTBA par le CP.

Budget général

Programme Agricole Italie - Sénégal PLUS (PAIS PLUS) : BUDGET (en €)

Résultat	Activité	Coût (Euro)
OS : RENFORCEMENT GOUVERNANCE ACTEURS SECTEUR AGRICOLE		
R1	A1 Appui institutionnel au niveau central et régional	80 000
R2	A1 Réhabilitation du centre de formation et conseil agricole d'ISRA-SEFA	315 000
	A2 Mise en place d'un laboratoire pour l'analyse, le contrôle et la certification des semences	60 000
	A3 Recherche appliquée et accompagnement technique pour la Riziculture de vallée et la Filière semencière du riz	250 000
	A4 Conseil agricole	125 000
R3	A1 Réalisation d'enquêtes de terrain dans le cadre du recensement national de l'agriculture	150 000
R4	A1 Système de monitoring et évaluation, application d'une approche genre	60 000
R5	A1 Sensibilisation, Communication et Visibilité	50 000
R6	A1 Audit	10 000
Total		1 100 000